

TITULAIRES et NON-TITULAIRES

Missions :

C'est le service de médecine du travail auquel peut recourir tout personnel de l'Université, à tout moment de sa carrière, pour tout problème de santé en lien avec son travail ou influant sur son travail.

Il est chargé de la surveillance de la santé des personnels.

Il reçoit à leur demande toutes les personnes qui le souhaitent pour toutes les questions de compatibilité de leurs difficultés de santé ou de leur handicap avec leur poste de travail.

Il travaille en collaboration avec le Réseau d'Aide aux Personnels de l'Education (RAPE).

Il est en relation avec les comités médicaux et les commissions de réforme.

Il participe aux actions collectives de prévention et à la politique d'hygiène et sécurité au travail.

Le service de médecine de prévention propose aussi la prise en charge des personnels handicapés et l'adaptation de leur poste de travail.

Contacts :

En Guadeloupe :

Centre Interprofessionnel de Santé au Travail (CIST) – 0590 41 82 60 n.chateauneuf@cist-gpe.com

En Martinique :

Association Interprofessionnelle de la Médecine du Travail de la Martinique (AIMTM) – 0596 71 84 38